



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres  
en exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet : Association  
d'Aide Familiale et  
Sociale - convention  
d'attribution d'une  
participation  
financière 2020**

DELIBERATION N° 4

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire,

Date de convocation : 23 septembre 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, JM GUTIERREZ, S.DARRIGUES, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, X.BAYLAC, C.DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, A.DARTIGUES, S.PUYO, K.PERY, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, F.BILLARD, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

E. SERRES (pouvoir à MJ ROQUES)  
G. GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ)  
S. MOREIRA (pouvoir à C. DUFOUR)  
P. ACEDO (pouvoir à F. GONZALEZ)  
H. ETCHENIQUE (pouvoir à D. LAVIGNE)  
M.BECRET (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : S. PUYO

Madame Laurence GUYONNIE, Adjointe, expose que dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance, la Ville de Boucau a adhéré à l'Association d'Aide Familiale et Sociale pour compléter les modes de garde existant sur la Commune.

En raison de l'intérêt public et social que présentent pour la population les activités et les interventions proposées par l'Association, un soutien financier est apporté :

- . pour le fonctionnement de la crèche familiale : participation plafonnée à 26 000 heures de garde par an au taux de 1,22 € de l'heure soit 31 720 €,
- . pour le fonctionnement du relais des assistantes maternelles : participation fixée à 15 975 €.

Pour fixer les engagements réciproques des parties, pour la réalisation d'objectifs que s'est donnée l'association, pour assurer les activités de crèche familiale et de relais assistantes maternelles, Madame Laurence GUYONNIE

soumet au Conseil le projet d'une convention d'aide financière pour l'année 2020.

**Le Conseil Municipal,**

- . Après avoir entendu l'exposé,
- . Après avoir pris connaissance du projet de convention,
- . Après en avoir délibéré,
  
- . **approuve** la convention d'attribution d'une participation financière à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale,
- . **approuve** la subvention 2020 de 31 720 € au titre de la crèche familiale et celle de 15 975 € au titre du relais des assistantes maternelles,
- . **dit** que les crédits correspondants sont prévus au titre de l'exercice 2020,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune, la convention pour l'année 2020.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 30 septembre 2020**

**Le Maire,**

